



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2018-055

PUBLIÉ LE 17 MAI 2018

# Sommaire

## **Direction Régionale des Finances Publiques**

2A-2018-05-17-002 - DRFIP POLE GESTION PUBLIQUE Délégation de signature du responsable du PGP (2 pages)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2018-05-17-002

DRFIP POLE GESTION PUBLIQUE Délégation de  
signature du responsable du PGP



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ajaccio, le 17 MAI 2018

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
CORSE ET DU DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

2, avenue de la Grande Armée  
BP 410  
20191 AJACCIO CEDEX

**Décision n° de délégation de signature au responsable du pôle gestion publique**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret du 24 août 2015 portant nomination de M. Yann POUJOL de MOLLIENS, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 21 décembre 2015 fixant au 15 février 2016 la date d'installation de M. Yann POUJOL de MOLLIENS dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud;

**Décide :**

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à M. Carl KILLIUS, administrateur des finances publiques, responsable du pôle gestion publique, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** – La décision du 15 février 2016 portant délégation de signature au responsable du pôle gestion publique est abrogée.

**Article 4** – La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2018. Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de la Corse-du-Sud.

*Y. de Molliens*

---

Yann de MOLLIENS